

— Gironde  
**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

**PROJET STRATÉGIQUE**

**2022**  
•  
**2027**



# Edito



## Œuvrer ensemble pour tous les Girondins

Depuis 1979, le CAUE de la Gironde a su développer ses missions pour la promotion et la préservation du cadre de vie, mettant en place des actions spécifiques et des partenariats efficaces au service des territoires et de ses habitants. Le CAUE a également su se reconfigurer au fil des réformes territoriales, des mutations sociales, des bouleversements économiques ; il s'est saisi bien avant l'heure des questions environnementales qui marquent ces dernières décennies.

Cet état de fait nous amène aujourd'hui à confirmer, à travers ce nouveau projet stratégique, notre volonté d'ancrage territorial et de coopération pour se projeter dans l'avenir alors même que ce dernier est en perpétuel mouvement.

Issu d'une réflexion commune entre administrateurs et salariés volontaires du CAUE, ce projet stratégique s'inscrit dans la continuité du précédent :

**Penser local, sobre et solidaire, en le fortifiant.**

**A l'écoute de ceux qui font et de ceux qui vivent la Gironde, élus, habitants, techniciens, professionnels, enfants, visiteurs, nous faisons le choix de fonder nos actions sur la richesse de nos ressources locales et sur notre aptitude à nous mobiliser collectivement.** La construction des territoires du futur implique que le CAUE se mette encore et toujours à disposition pour inventer des démarches partenariales et des pratiques de médiation qui placent l'exigence de la qualité paysagère et architecturale au cœur des réponses conjoncturelles qu'il formulera. De ce point de vue, **l'écoute permanente du CAUE sur le terrain depuis quatre décennies, son impartialité et son efficacité, en font un outil d'ingénierie et de solidarité territoriale complet, moderne, prospectif et évolutif sur lequel on peut compter alors même que l'avenir s'annonce complexe et changeant.** Je veux ici rappeler ce qu'est le CAUE de la Gironde et certifier notre volonté d'œuvrer pour tous partout sur le département.

Alain Charrier  
Président du CAUE de la Gironde



# Le CAUE au regard de la loi



Créé par le Conseil départemental de la Gironde en 1979, suite à la loi sur l'Architecture de 1977, **le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde (CAUE)** a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il assure sur tout le territoire girondin, à la fois une offre technique, pédagogique et culturelle, dans la conduite de ses missions assignées par la loi : conseiller, former, informer et sensibiliser tous les acteurs et citoyens d'un territoire à la qualité du cadre de vie.

Association de droit privé, indépendante de toute administration, le CAUE est **chargé d'une mission de service public au profit de tous.**

Ses missions fondamentales ont été élargies dans le cadre de la loi SRU de 2000, puis dans le cadre de la loi sur la transition énergétique de 2015 qui inscrit le CAUE dans le Code de l'environnement et dans celui de l'énergie.

Pour mutualiser ses outils, le CAUE de la Gironde fait partie de l'Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine (URCAUE) et adhère à la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) dont le rôle est la représentation auprès des instances nationales et européennes.

Le CAUE de la Gironde est financé par la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA), prélevée sur les autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable) témoignant du lien direct au citoyen. Le Conseil départemental fixe, par délibération, le taux de répartition de la part départementale entre CAUE et Espaces Naturels Sensibles (ENS).

## Une structure originale

Si en 1977 l'idée de créer un organisme original de par son statut, ses missions et sa gouvernance dans le paysage institutionnel était novatrice, elle n'en demeure plus que jamais d'actualité.

Véritable tiers de confiance et d'interface entre élus, techniciens, particuliers et professionnels, œuvrant à la mise en cohérence des politiques publiques et à la qualité du cadre de vie, le CAUE fait preuve d'une capacité d'adaptation permanente pour mobiliser collectivement société civile, ingénierie technique locale et dispositifs de gouvernances territoriales.

# Nos missions fondamentales



Les missions du CAUE sont indissociables et au nombre de 4.

## CONSEILLER\*

/ Les particuliers dans le domaine de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension ou rénovation).

/ Les collectivités locales en matière de bâti, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et d'environnement.



## FORMER

/ Les élus locaux et les services techniques, les acteurs du cadre de vie et les partenaires professionnels sur l'ensemble des domaines liés aux projets communaux.



## INFORMER

/ L'ensemble des acteurs du cadre de vie sur la qualité de l'architecture et du paysage, sur les dispositions applicables à leurs projets, les techniques de construction, les ressources disponibles au CAUE.



## SENSIBILISER

/ Tous les publics sur les enjeux contemporains du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité de l'architecture et du paysage, par le biais de publications, d'expositions, de participation à différentes manifestations.

/ Le public scolaire pour une « pédagogie du cadre de vie » et ainsi mieux comprendre et appréhender son environnement par la découverte de l'architecture, de la ville et des paysages.



\*Le CAUE n'a statutairement pas vocation à faire de la maîtrise d'œuvre.

# Nos valeurs

.....

## PROXIMITÉ

être et agir au plus près des besoins et des territoires tant par l'offre d'accompagnement technique et culturel que par la présence sur le terrain.

## NEUTRALITÉ

porter un regard complémentaire de l'acte professionnel, indépendant et dégagé d'intérêt vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

## DURABILITÉ

s'inscrire dans la durée, construire une mémoire, s'adapter au temps des projets.

## TRANSVERSALITÉ

apporter une vision globale et transversale, en sollicitant plusieurs disciplines, décloisonner la réflexion, croiser les compétences, associer d'autres thématiques que celles propres aux professionnels du cadre de vie.

## COOPÉRATION

participer par notre apport technique à favoriser l'expression d'une pluralité d'acteurs dans le processus de décision : initier une co-construction, inscrire le conseil, la formation et la sensibilisation dans une progression continue, initier des partenariats institutionnels et techniques, mettre en relation des acteurs.

## ADAPTABILITÉ

ajuster nos missions de conseil, de formation et de sensibilisation aux évolutions sociétales, institutionnelles, environnementales et techniques.

## CULTURE

ancrer l'accompagnement dans la dimension culturelle des territoires (patrimoines, savoir-faire et innovations contextualisées) dans une double préoccupation : en mobilisant la « mémoire CAUE » et la prospective.



# Nos pratiques

.....

## EXPÉRIMENTATION

contribuer à une vision dynamique des projets, à l'émergence de nouvelles démarches et pratiques reproductibles, faire l'expérience d'une nouvelle méthode, d'un nouvel outil.

## PÉDAGOGIE

transmettre, partager, rendre accessible, associer la démarche technique et les démarches pédagogiques et de sensibilisation/formation, faire évoluer les regards et les exigences.

## IMPULSION

se positionner en moteur, déclencheur, aider à engager un processus de décision-action.



# Notre positionnement

.....

**Le contexte d'intervention du CAUE est historiquement déterminé par un socle de trois conditions fondamentales d'exercice :**

## **L'INDISSOCIABILITÉ DE SES MISSIONS**

Les 4 missions sont indissociables et aucune d'entre elles ne peut être abandonnée au profit d'une seule. La coexistence et la synergie des missions d'information-sensibilisation, de conseil et de formation affirment l'amplitude de la capacité d'action du CAUE. Elles garantissent leur complémentarité au service de tous ses bénéficiaires.

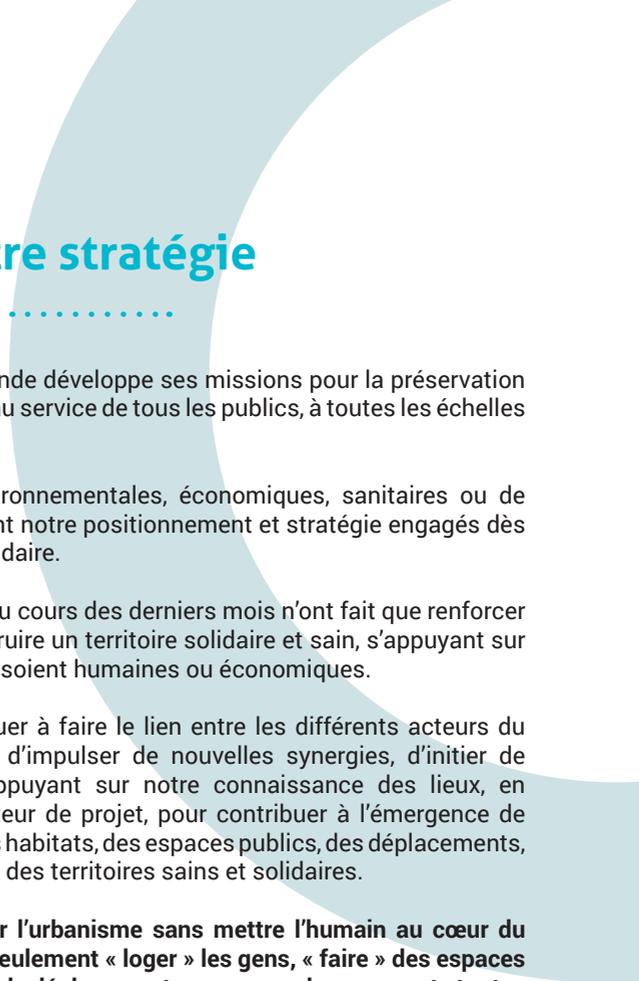
## **L'ÉQUITÉ**

La conversion d'une ressource fiscale dédiée (la Taxe d'Aménagement) en solidarité territoriale assure un recours partagé au CAUE et son engagement au plus près des porteurs de projets sur tous les territoires girondins.

## **UNE GOUVERNANCE AJUSTÉE**

La représentation statutaire du système de gouvernance du CAUE, équilibrée entre membres publics, privés et échelons territoriaux, participe de l'indépendance attendue de son geste professionnel. Cette gouvernance plurielle invite le CAUE à rester à l'écoute mais aussi à être acteur des évolutions sociétales et institutionnelles pour ajuster en permanence ce lieu de débat et de soutien de l'action publique.

# Notre stratégie



Depuis 1979, le CAUE de la Gironde développe ses missions pour la préservation et la promotion du cadre de vie, au service de tous les publics, à toutes les échelles du département.

Les évolutions sociétales, environnementales, économiques, sanitaires ou de gouvernance récentes confortent notre positionnement et stratégie engagés dès 2019 : penser local, sobre et solidaire.

Les bouleversements apparus au cours des derniers mois n'ont fait que renforcer l'impérieuse nécessité de construire un territoire solidaire et sain, s'appuyant sur des ressources locales, qu'elles soient humaines ou économiques.

L'objectif ici est bien de continuer à faire le lien entre les différents acteurs du territoire, d'accompagner voire d'impulser de nouvelles synergies, d'initier de nouveaux partenariats, en s'appuyant sur notre connaissance des lieux, en se positionnant comme médiateur de projet, pour contribuer à l'émergence de nouvelles formes de « faire » : des habitats, des espaces publics, des déplacements, des productions, etc. en somme des territoires sains et solidaires.

**Il n'est plus possible d'imaginer l'urbanisme sans mettre l'humain au cœur du projet. Il n'est plus possible de seulement « loger » les gens, « faire » des espaces verts, « développer » des modes de déplacements, sans prendre en compte toutes les autres dimensions du vivant. Cela implique d'agir collectivement, à l'échelle de l'équipe du CAUE comme à l'échelle territoriale avec tous les acteurs du cadre de vie, associations, institutions, professionnels, collectivités, etc.**

C'est en ce sens que pour les années à venir, le CAUE réaffirme son engagement auprès des territoires et des populations, selon **deux axes de projection collective** :

- **placer les ressources du territoire au cœur du projet**
- **intensifier l'esprit de coopération.**

# AXE 1

## Placer les ressources du territoire au cœur du projet



Les ressources constituent le socle et les potentialités d'un territoire. Elles sont autant de moyens d'actions pour évoluer, s'adapter, se développer et se construire. S'y appuyer en les plaçant au cœur du projet tout en les préservant, c'est **affirmer et asseoir le potentiel humain, économique et environnemental du territoire**. C'est envisager de **se développer sereinement et sainement**.

Dans des contextes territoriaux contrastés entretenant parfois des logiques de compétitivité, les collectivités vont devoir s'inscrire dans une démarche de développement commun, respectueux de l'humain et de l'environnement, fondé sur leurs ressources locales. Elles disposent, ainsi que leurs administrés, de leviers d'actions importants pour mobiliser ces ressources propres, qu'elles soient humaines, financières, environnementales, culturelles ou encore patrimoniales.

La pandémie traversée a mis en exergue la relation étroite existante entre « le » territoire et les impératifs de santé (environnementale, humaine, animale, végétale, etc.). L'environnement au sens large du terme, les espèces (faune, flore) et les espaces agro naturels et urbanisés, sont des déterminants majeurs de notre cadre de vie et par ricochet, de notre santé.

Dans ce contexte de partage de l'espace, qu'il s'agisse de l'échelle de la parcelle, du quartier, de la commune ou de l'intercommunalité, les fortes interactions relationnelles en présence doivent guider les perspectives d'évolution et d'innovation.

Garantir un écosystème et un cadre de vie sain et résilient aux populations locales passe par la préservation et l'utilisation raisonnée des ressources disponibles. **C'est en ce sens que le CAUE réaffirme son positionnement d'acteur local, soucieux de cultiver le terreau écologique et culturel du territoire girondin dans une perspective de durabilité et de bien « être ».**

### **CHANTIER 1 : informer et sensibiliser sur les ressources du territoire**

Permettre à tous les acteurs girondins, qu'ils soient élus, agents de collectivités, associations ou citoyens de connaître les ressources présentes sur le territoire, de disposer du même niveau d'information concernant l'impact et à la mise en œuvre de matériaux bas carbone, bios et localement sourcés et sensibiliser aux nouveaux savoirs et modes de faire en matière de recyclage et de réemploi.

### **CHANTIER 2 : faire des techniciens des collectivités nos personnes ressources-relais**

Acculturer et former les équipes municipales et les services instructeurs, notamment à la qualité architecturale, environnementale et aux fondamentaux de notre patrimoine, les rendre capables de considérer tout projet dans son contexte et non isolément, de bien orienter les porteurs de projets et in fine, d'agir pour le bien commun.

### **CHANTIER 3 : encourager les vecteurs de lien social et de cohésion locale**

Repenser l'acte d'aménager et de bâtir à l'échelle de la proximité et du vivre-ensemble en prenant en compte les besoins de tous les publics et notamment des enfants, des jeunes, des séniors et des différents handicaps et genres. Prôner une approche positive du partage de l'espace public pour tous.

### **CHANTIER 4 : inciter au recyclage, à l'hybridation et à la mutualisation**

Réinvestir et redynamiser les centres des villes petites et moyennes, sensibiliser à la valeur de l'existant, mettre en pratique sa réversibilité, ainsi que la rénovation et le recyclage du bâti, le tout en adéquation avec les besoins émergents de production d'équipements innovants, mutualisés et pensés pour tous (formes d'habiter participatif, partagé, intergénérationnel, tiers-lieux).

### **CHANTIER 5 : porter une attention consolidée à notre environnement naturel**

Contribuer à rendre les territoires girondins plus résilients afin de réduire leurs vulnérabilités aux risques en s'appuyant et confortant la biodiversité, la qualité des terres agricoles et forestières, la ressource en eau, la qualité de l'air, l'usage des sols. Sensibiliser à la préservation des paysages.

## AXE 2

# Intensifier l'esprit de coopération



Il n'y a de coopération possible que si des objectifs sont partagés unanimement. Cela suppose une écoute et une volonté commune d'œuvrer pour un territoire solidaire, où politiques, services des collectivités, ingénieries techniques partenariales et citoyens promeuvent ensemble les démarches transcendant les intérêts individuels.

Le partage des savoirs, l'apprentissage commun à travers des partenariats apportant une valeur ajoutée, l'acquisition des connaissances sont créateurs d'esprit de coopération et sources d'enrichissement mutuel des acteurs, élus, partenaires et professionnels. Chacun dans son rôle et ses appétences, chacun avec ses compétences, œuvre pour l'intérêt collectif au service des territoires.

**Coopérer entre territoires est souvent le seul moyen pour répondre à la nécessité d'agir pour le développement local dans un cadre réglementaire de plus en plus contraignant et complexe.** La coopération demeure un facteur déterminant du développement durable d'un territoire. Elle participe à la valorisation de la démocratie participative et à la mobilisation de tous les acteurs.

**Cet esprit de coopération fait partie de l'ADN du CAUE dans l'exercice de ses missions.** La caution professionnelle de ses conseillers pluridisciplinaires rend pertinentes et tangibles les modalités d'actions collectives qu'il propose. Les mutations récentes, les transitions en cours, voire les ruptures protéiformes à venir, climatiques, écologiques, numériques, réglementaires, sociétales et usagères, amorcent de nouvelles façons de faire. **Plus de coopération et de coordination entre les acteurs du territoire, plus d'hybridation de nos missions sont désormais nécessaires pour concilier efficacité, qualité du service et efficience des réponses du CAUE** face à la multiplicité et à la complexité des projets et des politiques locales.



### **CHANTIER 6 : garder et faire garder un temps d'avance**

Décrypter les signaux faibles, informer, sensibiliser et éclairer les responsables locaux sur l'émergence des tendances à l'œuvre et sur les enjeux de demain.

### **CHANTIER 7 : renouveler et afficher des processus d'interventions décloisonnées**

Favoriser l'hybridation de nos missions quand cela est pertinent : associer sensibilisation et conseils, formation et conseils, dans un souci d'acculturation et de partage de connaissances, de définition de cadres communs pour inciter, impulser et mettre en œuvre des projets et des politiques publiques.

### **CHANTIER 8 : développer la coopération avec les partenaires**

Intensifier les actions communes entre le CAUE et les partenaires du conseil aux particuliers et aux collectivités. Impulser des interactions avec les professionnels de l'acte d'aménager et de construire. Coproduire en clarifiant le rôle, le savoir-faire et l'expertise de chacun.

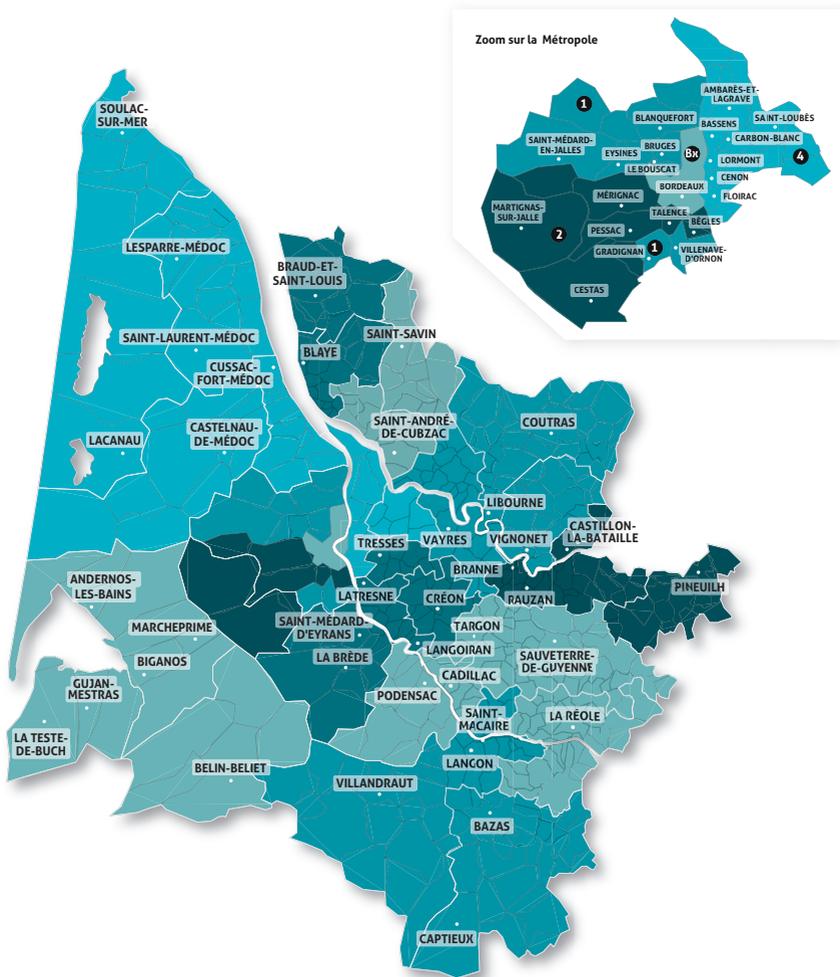
### **CHANTIER 9 : adapter nos modalités de réponses**

Dans des logiques de solidarité et d'efficacité pour répondre aux problèmes de mobilité, de déplacement et de temps, accélérer l'usage des outils numériques et de la dématérialisation de nos actions de formation et de nos permanences conseil.

### **CHANTIER 10 : développer et affirmer l'approche pédagogique et culturelle de nos conseils**

Acculturer nos publics aux bonnes pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage par le biais de publications de tous supports et d'organisations d'événements soutenus par des associations relais.

# 61 lieux de permanences mensuelles



— limite EPCI

secteurs architectes-conseillers





**— Gironde**  
**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux

Tel : 05 56 97 81 89

Fax : 05 56 47 10 62

[www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)

[contact@cauegironde.com](mailto:contact@cauegironde.com)